

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE N°2

SAINT-PAUL D'UN SIÈCLE À L'AUTRE

Saint-Paul d'un siècle à l'autre

stpauldunsieclealautre@gmail.com

12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne

07 67 92 95 42

À Roanne, le 9 juin 2024,

Aux adhérents de l'association,

Objet : Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du mardi 9 juillet 2024.

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire de l'association Saint-Paul d'un siècle à l'autre. Cette dernière se tiendra le **mardi 9 juillet 2024 à 18h00, à l'adresse suivante : 12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne** (Collège Saint-Paul) - Salle Saint-Joseph.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale sera :

- Le bilan des événements de l'année 2023-2024 (projets mis en place et non-mis en place)
- Bilan financier : recettes, dépenses, origines des fonds
- Election du nouveau bureau 2024-2026
- Cotisation
- Débat autour des événements à venir
- Questions diverses

A la suite de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de dîner tous ensemble au restaurant Bonté Divine.

Conformément aux dispositions statutaires, nous vous rappelons que :

« Peuvent être abordés d'autres points que ceux inscrits à l'ordre du jour après que ceux définis par ce dernier soient évoqués.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix prépondérante est donnée au président.



Saint-Paul d'un siècle à l'autre

12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne

Déclarée à la sous-préfecture de Roanne sous le numéro W422008308

La représentation ne peut se faire que par un membre actif ou par un adhérent participant à titre consultatif à l'assemblée générale ordinaire. Il est nécessaire d'avertir le bureau la veille de l'assemblée générale ordinaire de cette représentation. Tout refus par le bureau n'a pas à être motivé.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, exceptée l'élection des membres du bureau.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres et adhérents, y compris absents ou représentés. » Statuts du 9 avril 2022 en vigueur.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les membres du bureau de l'association Saint Paul d'un siècle à l'autre.

